

(Extraits d'une Circulaire au Clergé, du 10 octobre)

— o —

ŒUVRE DE LA PRÉSERVATION DES JEUNES GENS

Une œuvre similaire à celle dont je viens de parler s'organise pour la *préservation des jeunes gens* qui s'éloignent de leurs familles dans le dessein de venir travailler à la ville. Arrivant, eux aussi, sans expérience dans un milieu étranger, parfois malsain, ils sont exposés à se laisser entraîner dans une voie dangereuse où leur vertu serait menacée.

L'Association catholique de la Jeunesse, qui a pour but principal la protection morale des jeunes gens, a fait surgir dans nos villes différents groupes, dont chacun adopte le genre d'œuvres propre à réaliser quelque chose du programme si étendu et si noblement utile de l'Association. Lors du premier congrès régional des Cercles québécois, tenu le 27 mai dernier, il a été résolu, entre autres questions importantes, d'établir pour les jeunes gens qui viennent habiter la ville, un bureau de renseignement dont le siège serait au cercle Loyola, 33, rue d'Auteuil, Québec.

Les salles de lecture et de jeux, où se réunissent déjà les membres du Cercle et du Club Loyola, offriront aux nouveaux venus les moyens d'échapper à l'oisiveté et aux mauvaises compagnies; ils trouveront dans le Directeur de l'Œuvre un père spirituel et un ami, et parmi les jeunes gens dont ils partageront les saines récréations, des camarades dévoués qui s'intéresseront à eux dès leur arrivée, soit pour leur indiquer une maison de pension convenable, soit pour leur donner les informations dont ils pourraient avoir besoin. Une Congrégation de la Sainte Vierge les admettra, s'ils le désirent, dans ses rangs privilégiés, ajoutant ainsi une puissante sauvegarde à la protection qui leur est déjà assurée dans l'Association.

Messieurs les curés voudront bien diriger vers ce siège de la nouvelle Œuvre les jeunes gens honnêtes qui doivent quitter leurs paroisses et favoriser ainsi l'apostolat religieux et social qui a été entrepris en faveur de la jeunesse catholique.

NOS SOCIÉTÉS CATHOLIQUES DE SECOURS MUTUEL

Il serait bon de rappeler de temps en temps à vos fidèles qu'ils ne doivent jamais entrer dans des sociétés condamnées par le Saint-Siège, sociétés qui ne sont que des branches de la franc-maçonnerie et qui partagent la perversité de la secte elle-même.